

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPÉREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PÉRY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ;

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Pouvoir accordé :

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2019-33 du 28 novembre 2019 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le PCAET.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial en novembre 2019. La réalisation de ce PCAET a été confiée au bureau d'études BL Evolution, associé au cabinet Etik-Press pour la concertation.

Une mise à jour du diagnostic et de la stratégie a été opérée par le bureau d'études en juin 2022 suite à l'intégration de la communauté de communes des Portes de Sologne au PETR et à la démarche PCAET.

Le contenu du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Date de la convocation
22 septembre 2022

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

Diagnostic

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de potentiel de production d'énergies renouvelables. Il évoque également la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Si le territoire est très consommateur en énergie (37,9 MWh/an), il a un fort potentiel de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, bois énergie...)

Le transport routier et l'industrie sont deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire avec de fortes disparités entre les différentes communautés de communes. Ces émissions de gaz à effet de serre sont toutefois en partie compensées par la large couverture forestière du territoire qui permet une séquestration carbone de près de 70 % des émissions - contre 15 % à l'échelle nationale.

Stratégie

La stratégie fixe les objectifs du territoire en matière de réduction de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables, de consommation énergétique ou encore de séquestration carbone. Le scénario retenu est dit « de transition ».

Objectifs à horizon 2030 :

- - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre
- - 35 % de consommation d'énergie
- La production d'énergies renouvelables atteint 35 % de la consommation d'énergie
- Neutralité carbone : le territoire séquestre autant de carbone qu'il n'en émet

Programme d'actions

Des réunions de concertation et la mise à disposition du grand public d'un forum numérique ont permis l'émergence d'actions pour mettre en œuvre le plan climat.

Le programme d'actions regroupe 40 actions réparties dans 7 axes :

- Bâtiment et habitat
- Mobilité
- Agriculture, consommation et biodiversité
- Economie locale, tourisme et déchets
- Culture commune et mobilisation des acteurs
- Collectivités exemplaires

Concertation

Des réunions de concertation ont été réalisées en début de démarche auprès de plusieurs acteurs clés du territoire (élus, entreprises, agriculteurs, associations, habitants...) permettant ainsi de former un groupe « Club climat » qui a participé aux réunions de co-construction du programme d'actions. Un forum numérique citoyen a également permis de faire émerger des idées d'actions et de faire remonter des initiatives déjà en place sur le territoire.

Evaluation environnementale stratégique

Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale stratégique indiquant les éventuels impacts du Plan climat et les moyens de les réduire.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Les suites de la démarche : validation réglementaire, consultation et approbation

Dès l'arrêt du projet de PCAET, ce dernier sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement. Il sera transmis à l'autorité environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Le projet de PCAET sera également transmis pour avis à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire qui disposent d'un délai de deux mois pour exprimer leur avis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Une consultation publique d'une durée de 30 jours sera ensuite organisée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

A l'issue de ces démarches, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis émis, pourra alors être approuvé en comité syndical.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'arrêter le projet de Plan climat-air-énergie territorial du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne qui sera transmis à l'autorité environnementale ainsi qu'à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire pour avis avant consultation du public puis adoption.
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

L'assemblée se prononce favorablement avec 35 voix pour et 1 abstention.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

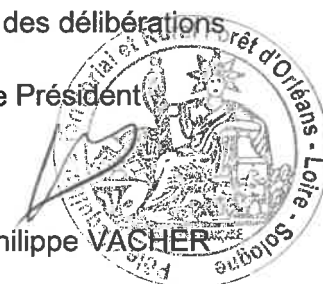
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Danielle GRESSETTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022